

Rapport du Président

Commission permanente
du jeudi 21 septembre 2023
N° CP-2023-7-13-4
N° applicatif 6965

13^{ème} **Commission**
Commission Région de Colmar

Service instructeur
Pôle travaux neufs Sud secteur Colmar

Service consulté

ROCADE OUEST DE COLMAR - PHASE 2 BILAN DE CONCERTATION

Résumé : Le présent rapport présente les contributions émises lors des différentes phases de concertation publique sur les propositions d'aménagement de la mise à 2 x 2 voies de la phase 2 de la rocade ouest de Colmar.

Ce rapport propose :

- d'acter l'avancement des études,
- d'approuver le bilan de la concertation organisée au titre des articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme,
- de confirmer les compléments d'études en vue de compléter le dossier préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

1. Préambule

L'opération « Rcade Ouest de COLMAR – phase 2 » porte sur la mise à 2 x 2 voies de la RD 83, sur les tronçons entre l'échangeur des Oignons et le giratoire de la déviation de Wintzenheim d'une part, et entre le giratoire du Ligibel et celui d'Ingersheim d'autre part.

2. Rappel des décisions antérieures

Par délibération du 20 octobre 2005, le Conseil général du Haut-Rhin a décidé :

- de lancer les études préalables nécessaires à la programmation de la rocade Ouest de COLMAR, sous forme de boulevard urbain à 2 x 2 voies, entre le carrefour de la RD 418 et le carrefour de la RD 30 ;
- d'approuver et de mettre en œuvre, en priorité, le programme « rocade Ouest de COLMAR / tronçon Ligibel – déviation de WINTZENHEIM », afin de respecter l'objectif de mise en service du carrefour du Ligibel aménagé en giratoire pour la fin 2007 et du tronçon Ligibel – déviation de WINTZENHEIM pour fin 2008 au plus tard.

Par délibération du 23 juin 2006, le Conseil général du Haut-Rhin a approuvé le programme de l'opération « Rociade Ouest de Colmar » et a fixé l'enveloppe financière prévisionnelle de ce programme à un montant de 40 M€ TTC, décomposé de la manière suivante :

- 3 M€ TTC pour la phase 1 portant sur le tronçon entre le carrefour du Ligibel (avec la RD 11) et le carrefour avec la déviation de WINTZENHEIM ;
- 37 M€ TTC pour la phase 2 portant sur les deux tronçons entre le carrefour avec la RD 418 et celui du « Ligibel » d'une part, et entre le carrefour avec la déviation de WINTZENHEIM et celui avec la RD 30 d'autre part.

Par délibération du 2 juillet 2010, la Commission permanente du Conseil général du Haut-Rhin a réévalué l'enveloppe financière prévisionnelle de la phase 1 au montant de 5 M€ TTC et ajusté l'enveloppe financière prévisionnelle de la phase 2 au montant de 35 M€ TTC.

Par délibération du 24 mars 2016, la Commission permanente a arrêté le bilan de la première phase de concertation en phase études préliminaires.

Par délibération du 13 novembre 2020, la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin a réévalué l'enveloppe financière prévisionnelle de la phase 2 au montant de 46 M€ TTC (estimation février 2018) afin de prendre en compte les variations économiques depuis 2006.

Par délibération du 20 septembre 2021, la Commission permanente du Conseil de la CeA a approuvé les points d'aménagements à étudier lors des études d'avant-projet.

Par délibération du 20 juin 2022, la Commission Permanente a approuvé les études d'avant-projet 1 et décider poursuivre les études vers l'avant-projet 2 et l'établissement des documents de concertation.

3. Précédentes concertations publiques

Une concertation publique au titre des articles L.300-2 et suivants du Code de l'urbanisme au stade des études préliminaires (réalisées en 2007-2008) s'est déroulée du 29 septembre au 17 octobre 2008.

Deux réunions publiques de clôture ont été organisées le 22 octobre 2008 (Zone Nord) et le 23 octobre 2008 (Zone Sud).

Une concertation complémentaire, spécifique aux études réalisées au carrefour de la Halte de WETTOLSHEIM, a eu lieu du 3 au 24 septembre 2014.

Le bilan de la concertation au stade des études Préliminaires a été arrêté par la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin le 24 mars 2016.

Les différents bilans de concertation de 2008 et 2014 sont décrits dans l'annexe au présent rapport.

4. Nouvelle concertation publique suite aux études d'avant-projet

La concertation publique au stade des études d'avant-projet a eu lieu du 6 au 31 mars 2023.

Elle a mobilisé plus d'une centaine de personnes lors de la réunion publique du 14 mars 2023 et les permanences en commune. Près de 130 retours ont ainsi été obtenus.

La synthèse de ces contributions et des arbitrages qui ont suivis lors de la revue de projet du 30 mai 2023 est annexée au présent rapport.

5. Points arbitrés suite à la concertation

A. Ensemble du projet

Le projet connaît une approbation peu exprimée des usagers de transit alors que les contributeurs aux commentaires lors des réunions et dans les registres, principalement les riverains, ont remis en cause l'utilité du projet. La perceptive d'augmentation du trafic sur la RD83 constitue un frein à l'acceptation du projet avec la peur de voir les nuisances air et bruit augmenter.

Les riverains s'interrogent également sur le choix de taxation ou non des poids-lourds en transit sur la RD83.

Les viticulteurs, en revanche, voient une opportunité en ce projet et souhaitent que les passages inférieurs dédiés aux modes doux puissent avoir une hauteur de passage de 2,80m pour permettre aux tracteurs viticoles de les emprunter.

Décisions : Les caractéristiques principales du projet et notamment la mise à 2x2 voies de la RD83 (phase 2) sont confirmées. L'ensemble des études relatives aux évolutions de trafic, aux nuisances Air et Bruit devront figurer dans le dossier préalable à la Déclaration d'Utilité Publique en application des réglementations en vigueur. La hauteur des passages inférieurs pourra être augmentée à 2,80 m.

Autres points abordés à l'échelle globale du projet :

La prochaine étape d'arbitrage devra intégrer le choix des vitesses sur chaque tronçon, ces informations seront à intégrer à le dossier préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

La collectivité s'engage également à procéder à la démolition des 3 maisons riveraines de la rocade déjà acquises par le Département du Haut-Rhin :

- 2 route de Rouffach, WINTZENHEIM ;
- 57 route de Colmar, WINTZENHEIM ;
- 32 rue Acker, WINTZENHEIM.

B. Passage inférieur dédié aux modes doux au droit des Noyers

La concertation a mis en exergue la demande unanime de création d'un passage inférieur supplémentaire au Sud du projet. Son rapprochement du giratoire des Noyers a été fortement sollicité.

Décisions : Le passage est intégré dans le programme de l'opération. Un complément d'étude doit démarrer afin de choisir le meilleur aménagement pour effectuer les traversées de la RD 1bis au Nord d'EGUISHEIM et de la RD 83 au Sud des Noyers.

Les continuités cyclables devront être travaillées avec les communes d'EGUISHEIM et WETTOLSHEIM.

C. Passage inférieur agricole Petit Wettolsheim

L'utilité de ce passage n'a pas été réaffirmée lors de la concertation (les agriculteurs sont opposés à ce passage).

Décisions : Réaffirmation que le passage inférieur agricole au niveau du petit Wettolsheim, initialement prévu dans le programme de l'opération, ne sera pas réalisé au regard de la création du passage dédiés aux modes doux du carrefour du Tiefenbach.

D. Carrefour du Tiefenbach

Une demande de décalage du giratoire a été soulevée lors de la concertation pour éviter d'empiéter sur la propriété d'un résidant (M. P.).

Décisions : Le giratoire ne sera pas décalé au regard des conséquences financières importantes et des modifications engendrées sur les voies connexes.

Une attention particulière devra être apportée à l'aménagement de la traversée cycle, rue du Tiefenbach. La voiture restera prioritaire sur les cycles et autres modes doux.

E. Carrefour Halte de Wettolsheim

L'aménagement en carrefour à feux ne constitue plus un frein au projet.

Décisions : La solution carrefour à feux est validée. Ce carrefour devra être harmonisé avec le projet de la commune. Le traitement phonique des façades sera réalisé de façon ponctuelle sur les maisons où les seuils acoustiques seraient dépassés.

F. Passages inférieurs RD 417 et Herrenpfad

Les agriculteurs souhaitent que les emprises foncières soient optimisées et désirent conserver les accès agricoles sur le giratoire RD malgré la création des itinéraires dédiés en rive de RD.

Décisions : Une optimisation des emprises des passages inférieurs est à reprendre pour la suite des études. Le passage inférieur dédiés aux modes doux devra avoir une hauteur de 2,80 m.

Au regard de la création des dénivellations, les accès directs depuis le giratoire seront supprimés en expérimentation (sans destruction des infrastructures pour rétablir si besoin).

Il est décidé de ne pas réaliser d'aires de covoiturage à proximité de ce giratoire. La CeA prendra l'attache de Colmar et Colmar Agglo sur l'opportunité de réaliser une telle aire au niveau de la Croix Blanche.

G. Carrefour du Ligibel

Ce carrefour, hors programme de l'opération rocade ouest de Colmar phase 2, sera, à la mise en service, le point sensible de trafic. De plus, le secteur est en pleine évolution avec l'arrivée d'une station-service et de nouveaux trafics complémentaires liés aux nouveaux projets de lotissements à Turckheim.

Décisions : Un complément d'étude doit être réalisé dans le cadre de l'opération afin de produire a minima une étude de faisabilité pour traiter les futurs problèmes de trafic avec en particulier, une étude de traitement avec une dénivellation pour les véhicules légers sur l'axe Nord-Sud.

En parallèle, la réflexion se portera également sur la faisabilité d'un passage inférieur destiné aux modes doux Nord-Sud, raccordant l'itinéraire vers la déviation de WINTZENHEIM et la future Voie Verte vers le carrefour d'INGERSHEIM.

H. Rue Herzog

Lors de la concertation, des demandes se sont portées sur la création d'un accès cycles à la future voie verte le long de la RD83 depuis la rue Herzog. La commune ne souhaitait pas cette connexion, mais elle permettrait de répondre à de nombreuses demandes de nouvel itinéraire dédiés aux modes doux, avec LOGELBACH et la zone commerciale.

Décisions : La connexion de la Voie Verte du tronçon Nord à la rue Herzog de WINTZENHEIM sera retravaillée.

I. Passage supérieur PN7

La réalisation d'un pont au-dessus de la voie ferroviaire COLMAR – METZERAL cristallise le débat, surtout pour les habitants de LOGELBACH. La hauteur de l'ouvrage a été très critiquée.

Décisions : La hauteur préconisée par SNCF Réseau est de 5,80 m, permettant une éventuelle électrification des voies. La CeA doit s'assurer que cette hauteur sera nécessaire pour SNCF Réseau. La réduction de cette hauteur pourrait être une vraie plus-value pour l'acceptation du projet.

Dans le secteur du passage à niveau n°7 (PN7), les circulations pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ne sont pas améliorées, notamment pour traverser la voie ferrée. Ainsi, des demandes d'installation d'ascenseurs au niveau des places de retournement à l'Ouest de la RD avaient été émises. Cette solution est écartée. Le coût et surtout la difficulté de maintenance sont les principaux arguments en défaveur de la mise en place d'ascenseurs.

Une nouvelle demande, auprès de SNCF Réseau, sera formulée afin d'essayer de réduire la hauteur de passage et d'examiner la possibilité de ne conserver qu'un PN piétons.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'acter l'avancement des études,
- d'approuver le bilan de la concertation au titre des articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, joint en annexe au présent rapport,
- d'approuver la réalisation d'études complémentaires, notamment celles hors programme au niveau du carrefour du Ligibel.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.